

DEMANDE D'ANNULATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2022-2023

REMBOURSEMENT « SUR DECISION INDIVIDUELLE » DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

A partir du 1^{er} septembre, le remboursement suite à une annulation d'inscription administrative à l'Université de Tours n'est plus de plein droit. Selon le motif de la demande, un **remboursement partiel** peut-être accordé par le Président de l'Université. **Seuls les motifs listés ci-dessous peuvent permettre l'examen d'une demande de remboursement.**

IMPORTANT

Le remboursement porte uniquement sur les droits nationaux fixés par arrêté ministériel.

Les droits spécifiques des diplômes universitaires, les frais de formation à distance, le Passeport Culturel Etudiant (8 €), le Pack'sport (25 €) et la CVEC (taxe non perçue par l'Université de Tours) ne sont pas remboursables.

N° Etudiant de l'université de Tours | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | Ville :

E-mail :

Inscrit(e) en (ex. L1 d'Anglais) :

MOTIF DE LA DEMANDE (à cocher par l'étudiant)	Date limite de dépôt
☐ Admission dans un autre établissement (hors Université française) <i>Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux diminués de la somme de 50 euros.</i>	23 SEPTEMBRE 2022
☐ Refus de visa <i>Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux diminués de la somme de 23 euros.</i>	15 OCTOBRE 2022
☐ Raison médicale grave (impossibilité totale de poursuivre l'année universitaire) <i>Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux diminués de la somme de 23 euros.</i>	30 NOVEMBRE 2022
Fait à, le	Signature de l'étudiant :

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Quel que soit le motif, ci-dessus, de votre demande vous devez transmettre :

- ➔ Original de la carte d'étudiant 2022-2023 de l'Université de Tours
- ➔ Original du justificatif d'inscription 2022-2023 de l'Université de Tours
- ➔ RIB au nom de l'étudiant

A ces documents, vous devez joindre, **en plus**, le justificatif correspondant au motif de votre demande, parmi la liste ci-dessous :

- ☐ **Admission dans un autre établissement** : Justificatif d'inscription dans le nouvel établissement
- ☐ **Refus de visa** : Notification de refus de visa
- ☐ **Raison médicale grave** : Certificat médical attestant de l'impossibilité de finir l'année universitaire

OU TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE ?

Votre demande, complétée et signée, accompagnée de tous les documents exigés, doit être transmise **avant la date limite de dépôt** correspondant au motif de votre demande à l'adresse suivante :

Service des Etudes et des Formations (SEF) – Bureau de scolarité générale
60, rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1